

Être victime

Vous êtes victime :

- d'un accident de la circulation, d'un accident thérapeutique,
- d'un acte de terrorisme,
- d'un viol,
- d'un cambriolage, d'une escroquerie,
- ou de toute autre infraction pénale

Vous avez des droits :

- ✓ être **écouté**
- ✓ vous faire **entendre** et **défendre** votre cause devant la justice
- ✓ porter plainte et engager des **poursuites** contre l'auteur de l'infraction
- ✓ demander **réparation** de votre préjudice et être indemnisé

Mais ...

- vous ne connaissez pas la **procédure** à suivre,
- les **démarches** à effectuer,
- les **personnes** à solliciter,
- les **documents** à fournir
- ou vous avez tout simplement besoin de **parler** des événements.

P
e
r
m
a
n
e
n
c
e
s

d
e

l'
A
·
V
·
L
·

Ressort TGI d'Orléans

- ✓ Commissariat d'Orléans
 - Le lundi de 9h30 à 12h
 - Le mercredi de 14h à 17h
- ✓ Tribunal d'Orléans
 - Le mardi et jeudi de 13h30 à 18h
 - Le lundi de 13h30 à 16h30
- ✓ Maison de la Justice et du Droit Orléans La Source
 - Le mercredi de 10h à 12h

Prendre Rdv au 02.38.69.01.22
- ✓ Pithiviers
 - Le 1er, 3ème et 4ème mardi de 10h à 12h, Centre social C. Claudel Place Camille Claudel
 - Le 2ème mardi du mois à la Gendarmerie de Pithiviers
- ✓ Saint Jean de la Ruelle
 - Le mardi de 16h30 à 17h30 Centre Communal Action Sociale 114, rue du Petit CHASSEUR
- ✓ Permanences téléphoniques
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- ✓ Mairie de St Jean de braye
 - Le 2ème mercredi du mois
 - De 9h00 à 12h00

Prendre Rdv au 02.38.52.40.40
- ✓ Autres lieux, nous contacter

Renseignements et rendez vous
02 38 62 31 62

Ressort TGI de Montargis

- ✓ Antenne de Montargis
Accueil et permanence téléphonique
 - lundi de 14h00 à 16h00
 - mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- ✓ Tribunal de Montargis
 - Le jeudi de 14h à 15h30
- ✓ Commissariat de Montargis
 - Le lundi de 9h à 12h
- ✓ Gendarmerie de Gien
 - 2ème jeudi du mois de 10h à 12h
- ✓ Autres lieux, nous contacter

Renseignements et rendez vous
02 38 26 54 18

Orléans

16, rue Jeanne d'Arc
avl.orleans@orange.fr



Montargis

Centre Nelson Mandela
31, avenue Louis Maurice CHAUTEMPS
avl.montargis@orange.fr

L'A.V.L. est là pour vous écouter, informer, accompagner et vous orienter.

L'A.V.L.

Une équipe de **juristes**, de **psychologues professionnels** et **écoutants bénévoles**

- Au **plus proche de vous** grâce à ses nombreuses permanences dans le département
- À votre **écoute** pour vous **accompagner** dans vos démarches et vous soutenir lors de rendez-vous **individuels, confidentiels et gratuits**
- En **lien** avec les acteurs judiciaires et extrajudiciaires, locaux

Avec le soutien et la participation :



*L'aide aux victimes
Et la législation*

Principales dispositions de la loi du 9 septembre 2002

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes, le **Code de procédure pénale** affirme que

« l'autorité judiciaire veille à l'information et à la garantie des droits des victimes » (article préliminaire).

Par ailleurs, le **Code de Procédure Pénale** rend compte de

l'existence légale des associations d'aide aux victimes.

« Les services de police et de gendarmerie ont l'obligation d'informer les personnes victimes de leur possibilité d'être aidés par des associations conventionnées »



08 842 846 37 – prix d'un appel local -7j sur 7 – de 9h à 21h



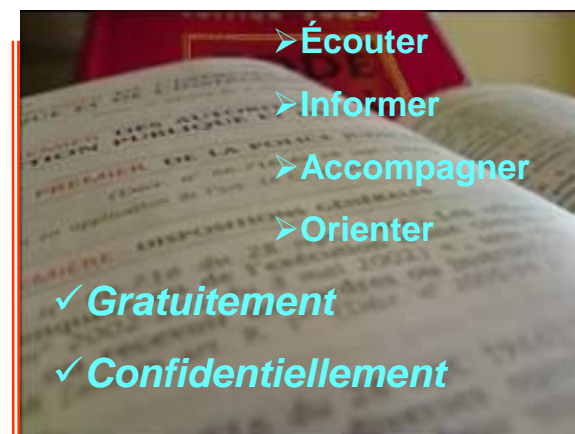
Aide aux Victimes du Loiret

16, rue Jeanne d'Arc
45 000 ORLEANS

☎ : 02.38.62.31.62

☎ : 02.38.62.31.61

<http://avl45.free.fr>



Association loi 1901 à but non lucratif, membre de l'INAVEM,